

# - MÉMORANDUM sur la réforme du collège 2016 -

dernière mise à jour le 17 novembre 2016

Association  
**"Arrête ton char !"**  
www.arretetonchar.fr

LANGUES & CULTURES DE L'  
**ANTIQUITÉ**  
aujourd'hui 

"Arrête Ton Char ! les Langues & Cultures de l'Antiquité aujourd'hui", association de passionnés des Langues et Cultures de l'Antiquité créée en décembre 2014 c'est aujourd'hui :

- > une équipe d'une trentaine de rédacteurs et une quinzaine de partenariats avec d'autres associations
- > 230 adhérents depuis le 01/01/15 et 1554 abonnés à notre newsletter hebdomadaire
- > le 1er site francophone de ressources pour l'étude des LCA (plus de 120Go de ressources gratuites et 2.400.000 pages vues en 2015 depuis 187 pays)
- > une forte audience sur les réseaux sociaux : 1594 abonnés sur LinkedIn, 3507 sur Twitter, 9824 sur Facebook
- > un recours en annulation pour vice de forme du décret de la réforme des collèges déposé devant le Conseil d'Etat<sup>1</sup>.

-----

*Les enseignants très majoritairement opposés à la réforme du collège défendue par Najat Vallaud-Belkacem ne sont évidemment pas opposés à toute réforme. Ils appellent au contraire de leurs vœux une réforme cohérente qui permette l'épanouissement et la réussite de tous les élèves et la reconnaissance du rôle capital de l'enseignant dans l'acte de transmission et d'apprentissage.*

*Ils souhaitent également être considérés comme une force de proposition légitime parce qu'en prise directe avec le terrain.*

**"Arrête Ton Char !" réclame le retrait pur et simple de la réforme du collège et un réel travail de concertation avec toutes les associations de spécialistes pour l'élaboration d'une nouvelle réforme ambitieuse et d'une offre pédagogique riche qui soient profitables à l'ensemble des élèves.**

N.B. : glossaire en fin de document

---

<sup>1</sup> <http://www.arretetonchar.fr/recourscereforme/>

## **I. Une réforme sans concertation**

- Une réforme mise en place par décret<sup>2</sup> et donc pas soumise aux parlementaires sous couvert de la loi de refondation de l'école qui ne prévoyait pourtant pas le démantèlement de certains dispositifs et la diminution de certains horaires.
- Un décret de la réforme du collège modifiant organisation, méthodes et horaires des enseignements et des établissements sans consultation du CTM (Comité Technique Ministériel de l'Éducation), ce qui constitue en-soi un vice de procédure que le Conseil d'Etat a refusé de reconnaître.
- Un bilan volontairement retardé de la réforme du lycée à laquelle la réforme du collège emprunte ce qu'elle présente pourtant comme des dispositifs innovants ayant déjà fait leur preuve.
- Aucune consultation en amont des associations de spécialistes des disciplines.
- Une parodie de consultation en ligne sur les nouveaux programmes : cette dernière n'était pas réservée aux enseignants spécialistes de leurs disciplines mais ouverte au grand public.
- De nombreux refus d'audience de la part du Ministère et de la Dgesco aux demandes de l'intersyndicale archi-majoritaire et des associations disciplinaires (la Ministre n'a par exemple jamais daigné recevoir en personne les associations de Langues Anciennes).
- Une "consultation" de pure forme sur les nouveaux programmes de LCA au CSP (Conseil Supérieur des Programmes) : seulement 2h d'audience lors desquelles le CSP a refusé de nous montrer l'intégralité du document.

## **II. Une absence d'indépendance des instances**

- Démission du premier président du CSP (Conseil Supérieur des Programmes), Alain Boissinot et de plusieurs autres membres.
- Démission d'Annie Genevard, député LR, ancienne professeur de Lettres Classiques qui dénonce la casse de l'enseignement du français et des LCA et le manque d'indépendance du CSP<sup>3</sup>.
- En mai 2015, le CNIRE, répondant à la demande du service de com' du Ministère, rédige un texte de soutien à la réforme alors même que son président, n'avait pas encore pris connaissance du texte de la réforme<sup>4</sup>.
- En février 2016, démission de Robert Delord du Cniré (Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Educative). Normalement indépendant, la Delcom\* du Ministère de l'Education Nationale a pourtant commandé au Cniré, un article de promotion de la réforme du collège.
- Démission du Cniré de Didier Lapeyronnie, son Président.

## **III. Une pseudo-formation indigente, coûteuse et inutile pour les enseignants**

- Une formation de 8 jours faussement annoncée en dehors des temps scolaires et très inégale sur tout le territoire (83% des enseignants n'ont pas eu les 8 journées de formation promises ; 75% des enseignants n'ont pas bénéficié des 3 jours dédiés au numérique qui se sont souvent résumés à des conférences ou formations audio à distance).

---

<sup>2</sup> Décret publié dans le mépris le plus total des enseignants et des syndicats, le 19 mai 2015, au soir même d'une manifestation nationale des personnels de l'Education Nationale.

<sup>3</sup> <http://www.anniegenevard.fr/?p=944>

<sup>4</sup> <http://www.educationdevenir.fr/spip.php?article1420>

- La plupart des formateurs académiques habituels ayant refusé d'assurer les formations à la réforme, les formations ont été confiées, par les IA-IPR, à des professeurs volontaires souvent sans expérience de formateur et n'ayant parfois jamais travaillé au collège (profs de lycée, lycée pro, de SES...).
- Une formation sans contenu : de nombreux compte-rendus de formation en font état, certains ayant même été rédigés sous couvert du chef d'établissement des professeurs stagiaires<sup>5</sup>.
- Des formations lors desquelles sont distribués des documents produits par des syndicats pro-réforme (Unsa notamment).
- Des formations lors desquelles enseignants et chefs d'établissement n'ont obtenu aucune réponse, ni de la part formateurs, ni de la part des IA-IPR, aux questions légitimes qu'ils ont posées sur la nouvelle organisation du collège.
- Plus d'une semaine de cours perdue par les élèves, sur l'année scolaire 2015-2016, à cause de ces pseudo-formations.
- Des formations sous le coup de la menace et de l'intimidation de certains recteurs (Grenoble, Toulouse...) et inspecteurs chargés des formations sur les enseignants réfractaires (4 profs de LCA inquiétés à ce jour par leur rectorat).

#### **IV. Une réforme sur 9 niveaux simultanément**

- Une réforme qui balaie toute continuité pédagogique (les élèves latinistes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ne pourront pas poursuivre l'option LCA jusqu'à la 3<sup>ème</sup> ; les élèves actuellement en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> auront moins d'heures de LV2 que ceux de 6<sup>ème</sup>).

Une réforme qui implique :

- un travail titanesque de préparation des nouveaux programmes par les enseignants
- un travail dans l'urgence des éditeurs de manuels (tous ne seront pas prêts le 01/09/2016)
- un problème financier pour l'achat des manuels par les collectivités locales (6<sup>è</sup>, 5<sup>è</sup>, 4<sup>è</sup>, 3<sup>è</sup> dans toutes les disciplines)
- la mise en place d'une liaison CM2-6<sup>ème</sup> au cycle 3 qui impose la participation des professeurs de 6<sup>ème</sup> à tous les Conseils d'école de la zone de recrutement du collège (tout simplement irréalisable dans des zones rurales où les collégiens sont parfois issus de 10 à 20 écoles de communes différentes)
- la mise en place d'une double évaluation, notée et par compétences et d'un LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique) pour lesquels les enseignants n'ont pas été formés et pour laquelle les applications informatiques ne sont pas prêtes au moment où nous écrivons ce texte (17 novembre 2016).
- La réforme du collège 2016 s'accompagne d'une modification du Diplôme National du Brevet. Celui-ci réduit considérablement la place accordée à la maîtrise de la langue française et n'a plus rien de national puisque chaque établissement décidera des modalités d'attribution des 400 points sur 700 concernant la maîtrise des 8 champs d'apprentissage.
- La procédure Affelnet (Affectation des Elèves par le Net) post-troisième s'appuiera dorénavant sur les compétences du nouveau socle, permettant ainsi, à la vue de l'extrême facilité de validation du socle, un passage de la quasi-totalité des élèves en classe de seconde.

<sup>5</sup> <https://www.snes.edu/Formations-a-la-reforme-temoignages.html>

## V. La casse des disciplines et spécificités

- Les heures d'AP (Accompagnement Personnalisé) et EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire) sont prises sur les disciplines et non en plus, ce qui entraîne une perte d'heures d'enseignement commun dans certaines disciplines (français et maths le plus souvent) qui sera différente d'un collège à un autre.
- Les horaires d'enseignement commun du français sont donc rognés par EPI, AP et heures de vie de classe et pourront ainsi tomber à seulement 3h30/ semaine en 6<sup>ème</sup> et 2h30 en 5<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup>, ce qui est totalement insuffisant pour permettre un apprentissage convenable de la langue et de la littérature françaises. Pour comparaison, un élève de 5<sup>ème</sup> a désormais 5h30 hebdomadaires de Langues Vivantes contre seulement 4h30 de français, dans le meilleur des cas.
- Les sections européennes, souvent seul vecteur de mixité sociale dans les établissements défavorisés où elles existent sont supprimées.
- Les classes bilangues sont maintenues de façon très inégalitaire sur tout le territoire : 100% à Paris, 80% pour Nantes, 60% pour Bordeaux, 40% pour Lille, 20% pour Grenoble, 5% pour Caen.
- La Ministre a annoncé une vraie-fausse revalorisation de l'allemand (qui sera présent dans seulement 1000 écoles primaires sur 52.200 = - de 2% des écoles).
- Dans de nombreuses académies, l'enseignement de l'italien souffre aussi de cette réforme qui vise au tout anglais - espagnol<sup>6</sup>.
- Les mathématiques perdent une demi-heure en 3<sup>ème</sup>, soit 18h sur l'année : l'équivalent de près d'un mois et demi de cours.
- Les professeurs-documentalistes sont aussi oubliés dans la réforme : ils auront pourtant un surcroît de travail important avec la mise en place des EPI de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, ce qui implique davantage d'heures de recherches documentaires et de travail avec les classes au CDI (Centre de Documentation et d'Information).
- Les C.H.A. (Classes à Horaires Aménagés), jugées au moins aussi élitistes que les sections de latin ou d'allemand, semblent aussi être menacées à plus ou moins long terme, mettant ainsi en péril la spécificité et l'attractivité de certains établissements.
- Enfin, l'obligation de la pause méridienne d'1h30 (sauf dérogation rectorale) entraîne également la fin de certains dispositifs d'aide aux élèves (SOS maths...), d'ateliers culturels ou d'activités sportives.

## VI. Le cas particulier du démantèlement des LCA

- Le Ministère de l'éducation Nationale prévoyait initialement la suppression pure et simple des LCA qui disparaissaient comme discipline et pour lesquelles le CSP n'avait pas prévu de thème d'EPI<sup>7</sup>.

- Les Langues Anciennes perdent leur statut de disciplines et n'ont plus aucun horaire garanti (auparavant 8h garanties sur le collège : 2h/5<sup>ème</sup> ; 3h/4<sup>ème</sup>).

Le maintien d'un pseudo-enseignement des LCA est donc volontairement complexe et pas du tout pérenne car :

---

<sup>6</sup> Ne pouvant répondre à la recrudescence des élèves choisissant l'espagnol LV2 en 5<sup>ème</sup>, l'Académie de Versailles s'est tournée vers l'Uruguay pour essayer de recruter mille professeurs d'espagnol :

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/10/13/01016-20161013ARTFIG00159-en-manque-de-profs-d-espagnol-l-academie-de-versailles-s-en-remet-a-l-ambassade-de-l-uruguay.php>

<sup>7</sup> Le Ministère a réduit les 10 thèmes d'EPI proposés par le CSP à 8 en y ajoutant le thème LCA (qui n'en est pas un) ; après 2-3 semaines de grogne en mars-avril, le Ministère a annoncé la création de l'EC LCA adossé à l'EPI du même nom.

1°- le professeur de Lettres Classiques devrait avoir chaque année en français toutes les classes du niveau 5<sup>ème</sup> pour pouvoir assurer, sur ses heures de français, l'EPI LCA. Pour cela, il devrait aussi mendier une heure à une autre discipline pour pouvoir le mettre en place, seulement...

2°- ...aucune matière n'a l'Antiquité à son programme au Cycle 4, ce qui rend impossible ou pour le moins artificiel un travail interdisciplinaire sur cette période !!!

Le Ministère a-t-elle commis cet erreur intentionnellement ou par méconnaissance de ses propres programmes, c'est en tous cas pour cette raison que le CSP conseille de travailler sur le latin médiéval.

3°- un EPI Langues et Cultures de l'Antiquité n'est pas un cours où l'on apprendra la langue latine ou grecque. Un EPI est mis en place par l'association de deux disciplines autour d'un projet commun en lien avec leurs programmes. Or, le latin et le grec ne sont plus des disciplines. Au mieux, le français s'associera avec l'histoire, et le "latin" ou "le grec" se réduira à un travail sur le lexique, ou la culture antique, mais dans un grand nombre des EPI LCA mis en place depuis la rentrée l'antiquité n'est qu'un arrière plan, un prétexte. Les élèves n'apprendront en aucun cas le latin ou le grec dans un EPI.

4°- si et seulement si l'EPI LCA est proposé, le collège peut alors proposer un Enseignement de Complément LCA de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> mais en grevant d'autant les heures de marge

5°- pour la première fois les horaires officiels ne sont plus des "horaires planchers", mais deviennent des "horaires plafonds" : l'EC LCA peut être mis en place "dans la limite d'1h en 5<sup>ème</sup> et 2h en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>" (soit respectivement une diminution des horaires a minima de 50% en 5<sup>ème</sup> et 30% en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).

6°- dans la majorité des cas, si l'EPI LCA et l'EC LCA sont mis en place dans un collège, il n'y aura qu'un seul groupe créé (même dans les établissement qui avaient plusieurs groupes de latinistes par niveau), ce qui va conduire l'établissement à opérer une sélection des élèves qui accéderont à cet EC LCA et donc à recréer des classes de niveau et l'élitisme que cette réforme prétend combattre de façon encore plus aiguë

- Preuve supplémentaire de la volonté de démanteler l'enseignement des Langues Anciennes, le Ministère a décidé que latin et grec ancien ne participeraient plus à la validation du socle commun<sup>8</sup>

- Nos enquêtes sur la situation dans plus de 550 collèges répartis sur toute la France montrent que :

- > les horaires de LCA sont en moyenne réduits de 70%
- > l'enseignement du grec ancien disparaît de 40% des collèges qui le proposaient auparavant
- > certains établissements qui proposaient l'enseignement du latin et du grec ancien ont été obligés, du fait de l'insuffisance du nombre d'heures de marge pour mettre en place tous les dispositifs, d'abandonner l'un des deux, ou ce qui n'est qu'un pis-aller, ces deux enseignements sur l'horaire alloué à un seul, soit, en 3<sup>ème</sup>, l'apprentissage du latin et du grec en 2h par semaine.

- Avec cette réforme, on est loin du "latin pour tous" et du "renforcement des Langues Anciennes" que promettait la Ministre il y a quelques semaines encore. Voir également notre lettre ouverte à la Ministre du 11 novembre 2016 sur la dégradation de l'enseignement des LCA due à la réforme<sup>9</sup>.

=> *Dans l'optique de la continuité de l'enseignement du latin et du grec ancien au lycée, cette réforme est un coup de plus porté à la filière littéraire déjà très fragile.*

<sup>8</sup> [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College\\_2016/74/6/RAE\\_Evaluation\\_socle\\_cycle\\_4\\_643746.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/74/6/RAE_Evaluation_socle_cycle_4_643746.pdf)

<sup>9</sup> Lettre ouverte à la Ministre sur la dégradation de l'enseignement des LCA : <http://opn.to/a/65oJG>

## VII. L'absence de dispositifs pour aider les élèves les plus fragiles

### Un socle commun déboulonné

- Existe-t-il encore un socle commun de connaissances et de compétences avec cette réforme du collège ? On peut légitimement se poser la question à la lecture de l'article D332-2 du code de l'éducation, opportunément modifié par le décret de la réforme du collège le 19 mai 2015.
- Par cette modification, nous passons d'un collège qui doit permettre d'acquérir "au moins le socle commun", à un collège qui peut se contenter de faire acquérir "au meilleur niveau de maîtrise possible, le socle commun". Autrement dit, cet amendement de la définition fait exploser la notion de socle commun, il remplace l'idée d'un socle commun à tous les élèves par celle d'un podium qui compte autant de marches que d'élèves.

#### Collège public et privé sous contrat

Article D. 332-2 du code de l'éducation (loi 2013-595 du 8 juillet 2013) :

« Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation générale qui doit lui permettre d'acquérir **au moins** le socle commun...

Article D. 332-2 du code de l'éducation modifié, en application à la rentrée 2016 :

« Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation générale qui lui permet d'acquérir, **au meilleur niveau** de maîtrise possible, le socle commun»

#### Instruction dans la famille ou établissements d'enseignement privés hors contrat

Art. D. 131-12. - L'acquisition des connaissances et compétences est progressive et continue dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et doit avoir pour objet d'amener l'enfant, à l'issue de la période de l'instruction obligatoire, à la maîtrise de l'ensemble des exigences du socle commun.

- A contrario, la définition du socle ne change pas pour les établissements du privé hors-contrat qui ne renonce pas à cette exigence.

### L'Accompagnement Éducatif

- L'accompagnement éducatif qui permettait d'organiser des heures de soutien, en plus des heures de cours, pour les élèves en difficulté, a disparu de la plupart des établissements dès cette rentrée 2016. Certains établissements ont pu le conserver cette année encore mais ne sont pas certains de pouvoir le maintenir jusqu'à la fin de l'année.
- Ce dispositif qui permettait, entre autres, d'aider les élèves, n'ayant pas d'aide à la maison, de faire leurs

### La fin des dispositifs de découverte professionnelle

- En application de la réforme du collège, les options DP3 et DP6, options de "découverte professionnelle" 3/6 heures hebdomadaires en 3<sup>ème</sup> ont disparu à la rentrée 2016.
- Par arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2015<sup>10</sup>, les élèves de SEGPA : leurs besoins spécifiques sont niés et ils vont progressivement être inclus dans des classes en perdant les 4 heures hebdomadaires de découverte professionnelle dont ils profitaient.

### L'Accompagnement Personnalisé

- Il n'a de personnalisé que le nom puisqu'il sera fait, sauf à rogner sur la faible marge de l'établissement, en classe entière et avec un seul enseignant : impossible ainsi de répondre aux besoins spécifiques de chaque élève, même en différenciant son enseignement.

<sup>10</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=97010](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97010)

- Il sert à gérer les ressources humaines : on pourra par exemple demander à un professeur de français de faire de l'AP sur le programme de mathématiques de 3<sup>ème</sup>.

### Les EPI

- L'offre d'EPI variera d'un collège à un autre, rendant ainsi leur évaluation dans le cadre du Diplôme National du Brevet totalement inégalitaire.

- Contrairement à ce qui avait été annoncé par la Ministre<sup>11</sup>, ces EPI, par manque de moyens, se feront la plupart du temps sans co-animation<sup>12</sup>. D'après notre enquête auprès de 556 collèges, dans 60% des cas, l'interdisciplinarité se fera chacun dans sa classe ; dans 20% des cas, il n'y aura que quelques heures de co-animation sur toute l'année.

- Toutes les études sérieuses<sup>13</sup> montrent que ce genre de dispositifs (recherche documentaire + exposé, pour simplifier) ne profite pas aux élèves fragiles, mais aux élèves déjà en réussite, pour lesquels la maîtrise des savoirs disciplinaires ne pose pas de problème.

- Il est incompréhensible de généraliser au collège le dispositif des EPI sans une véritable expérimentation préalable, alors même que les dispositifs d'IDD (Itinéraires De Découverte) et TPE (Travaux Personnels Encadrés) qui ont largement inspiré les EPI n'ont toujours pas été évalués et ont connu des fortunes très diverses d'un établissement à un autre.

## VIII. Une pseudo-autonomie

- La réforme prétend donner du pouvoir aux Conseils Pédagogiques des collèges alors qu'*in fine* le pouvoir de décision reste entre les mains du chef d'établissement qui préside ce conseil.

- L'autonomie permise par les heures de marge est très limitée. Les heures de marge étant attribuées par division, les petits collèges ruraux qui n'ont qu'une ou deux divisions par niveau sont désavantagés par rapport aux grands établissements : ces derniers disposant d'un plus grand nombre d'heures de marge pourront en effet mettre plus de dispositif, tandis que les petits établissements devront faire des choix.

- Par ailleurs, le calcul d'attribution de ces heures de marge est tout à fait inégalitaire.

Prenons un exemple simple : si un établissement compte 92 élèves en 3<sup>ème</sup>, il obtiendra, à la rentrée, 2016 4 classes à 23 élèves et donc 4 x 2h45, soit 11h de marge ; en revanche, si un collège a la malchance de ne compter que 85 élèves en 3<sup>ème</sup>, il obtiendra seulement 3 classes à 28-29 élèves et donc 3 x 2h45, soit 8h15 de marge.

=> avec cette méthode de calcul des dotations, des collèges avec des classes chargées peuvent ainsi se retrouver avec moins d'heures que des collèges aux classes moins nombreuses

- L'autonomie de cette réforme se résume à faire des choix et donc des coupes dans les dispositifs : dédoublement de classe en langues et en sciences, OU ouverture d'un enseignement de complément LCA ou Langue Régionale, OU co-animation\* en EPI ou AP.

- La Ministre et la Dgesci ont longtemps présenté la réforme du collège comme une réforme qui allait permettre la mise en place d'heures de "cours en petits effectifs". Au bout d'un trimestre d'expérimentation de cette réforme, force est de constater que les moyens alloués aux établissements ne leur permettent pas de les mettre en place.

- Enfin, la liberté de modulation des horaires disciplinaires offerte aux collèges pose le problème des 20% d'élèves qui changent d'établissement en cours d'année scolaire : comment pourront-ils s'y retrouver ?

---

<sup>11</sup> Les 4 vérités, 12/03/2015

<sup>12</sup> Co-animation : deux professeurs devant une même classe

<sup>13</sup> Voir notamment les travaux d'Elisabeth Bauthier, chercheuse au laboratoire Escol de Paris VIII, ou de Stéphane Bonnéry, chercheur en sciences de l'éducation.

## IX. Les moyens

- Les Dotations Horaires Globales des Collège ont été abondées cette année au-delà des heures prévues par les textes (dans certaines académies cela s'est fait au détriment des DHG des lycées).
- Les heures de marge sont insuffisantes (2h45 / semaine et / division ; 3h à partir de 2017) pour mettre en place tous les dispositifs et ne semblent pas garanties par les textes au-delà de l'année scolaire 2017-2018 : cela entraînera de facto la fin des enseignements de complément et d'autres dispositifs qui ne seront alors plus financés.
- Aucune heure n'est prévue pour les temps de concertation nécessaires pour le fonctionnement des nouveaux dispositifs et des liaisons de cycles.
- Aucun moyen n'est prévu non plus pour les "réalisations concrètes" demandées aux élèves au terme de chaque EPI (injustice sociale)

## X. Une réforme du numérique éducatif mensongère

- Le Ministère de l'Education Nationale a mis en place à la rentrée 2015 un plan numérique pour l'éducation d'un milliard d'euro sur trois ans. Ce plan numérique très coûteux pour le budget du Ministère comme pour celui des collectivités est pourtant voué à l'échec.
  - Lorsque la Ministre se vante, sur son site<sup>14</sup>, d'avoir équipé "175.000 élèves de 5<sup>ème</sup>" à la rentrée 2016 dans "1510 collèges", soit "25% des établissements", celle-ci livre des chiffres tronqués.
  - En effet, 1510 collèges, c'est seulement 21% des collèges partiellement équipés. Or 175.000 élèves de 5<sup>ème</sup> équipés, cela représente 22% des 810.000 élèves de 5<sup>ème</sup> et seulement 5% des élèves du collège (environ 3.250.000 collégiens).
  - Cela signifie qu'au cours de la première année de ce plan, le Ministère n'est parvenu à équiper que 5% des élèves du collège et qu'il espère, en à peine deux ans, à la rentrée 2018, avoir équipé les 95% restant.
  - Cet objectif est totalement inatteignable à la fois car le délai est trop court, mais surtout parce que l'enveloppe d'un milliard d'euro allouée à ce plan est tout simplement insuffisante pour assurer l'équipement individuel de 3.250.000 élèves, l'installation et la maintenance dans les 7100 collèges de France et la création de ressources numériques pour ces matériels.
  - D'ailleurs, même si Najat Vallaud-Belkacem et François Hollande lui-même avaient annoncé un équipement de 100% des élèves en tablettes numériques, il semblerait qu'en raison principalement du surcoût et de la longévité moindre de ce type de matériel, un certain nombre de collectivités locales aient opté pour l'achat d'ordinateurs portables ou de notebook.
- Il y a lieu également de s'étonner du partenariat de 13 millions d'euro signé, le 30 novembre 2015, par le Ministère de l'Education Nationale avec Microsoft. En effet, afin de ne pas servir de vitrine à une firme privée et d'éviter les contrats dangereux comme celui signé avec Microsoft par le Ministère de la défense<sup>15</sup>. Ne vaudrait-il pas mieux suivre l'exemple des Ministères de la Justice et de l'agriculture, ou encore celui de la Gendarmerie Nationale, qui ont tous opté pour le logiciel libre ?

---

14

<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2016/04/21/des-2016-175000-collegiens-beneficieront-dequipements-numerique-s/>

15 Contrat d'exclusivité de 82 millions d'euros de 2008 à 2013 et de 120 millions pour 2013-2017.



- De même, on peut s'interroger sur la mise à l'écart, pour le marché de fourniture de ressources numériques éducatives, de jeunes start-ups françaises auxquelles le Ministère a préféré les éditeurs habituels de manuels qui ont déjà largement profité du renouvellement de tous les manuels du collège<sup>16</sup>.

## **XI. Une réforme inégalitaire et qui fait le jeu du privé**

- Le maintien de 100% des classes bilingues dans l'académie de Paris et la promesse de conserver le latin dans tous les collèges parisiens faite par le recteur de Paris, M. Weil sonnent la fin de l'égalité républicaine devant le service d'éducation.
- Ces annonces résultent à la fois de la rude concurrence à Paris entre établissements publics et privés, mais aussi de la volonté de ne pas voir les enseignants, élèves et parents d'élèves parisiens battre le pavé contre cette réforme.
- Pendant qu'on réduit l'offre éducative dans le public, le privé profite de quelques passe-droits (non limitation au 26h/semaine, pas d'obligation d'instaurer une pause méridienne d'au moins 1h30) pour maintenir une offre éducative variée.
- Ainsi, de nombreux établissements privés ont annoncé, par voie d'encadrés publicitaires dans la presse locale, près d'un an avant la rentrée 2016, le maintien de classes bilingues, de sections européennes ou d'option latin (avec l'ancien intitulé donc), dont certaines ne seront souvent accessibles que contre le paiement de frais qui viennent s'ajouter aux frais de scolarité annuels de ces établissements privés.
- Plusieurs académies qui ont publié leurs effectifs de la rentrée 2016 connaissent une évolution significative d'environ -1% dans les collèges publics et +2% pour les collèges privés dont on peut certainement imputer une partie à cette réforme du collège.
- De même, la progression de l'enseignement privé hors contrat, constante ces dernières années, a encore accéléré cette année, avec 53 nouveaux établissements.

## **XII. L'impact humain**

### Des élèves plus souvent livrés à eux-mêmes

- Avec la réforme, le volume horaire de cours est de 26h/semaine de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ; cela va créer des temps où les élèves ne seront pas pris en charge par l'école. En milieu urbain sensible, qui encadrera les ados lors de ces plages-horaires libérées ? En milieu rural où les élèves dépendent des transports scolaires, cela va augmenter le nombre d'heures d'étude, mais pas le nombre de salles ni de surveillants... Ces derniers pourront moins facilement aider les élèves dans des salles d'étude surchargées.

### Pour les enseignants : des incidences graves et nombreuses

- La réforme monte les personnels les uns contre les autres :
  - > enseignants de différentes disciplines pour les choix d'EPI, d'AP et d'EC
  - > enseignants opposés à la réforme et personnels de direction contraints de la préparer
  - > enseignants opposés à la réforme et enseignants qui ont accepté, au pied levé, d'assurer les formations à la réforme

---

<sup>16</sup> Pour l'année 2016-2017, 150 millions d'euros ont été budgétés pour le remplacement des manuels de français, mathématiques et histoire-géographie de la 6ème à la 3<sup>ème</sup>, l'achat des nouveaux manuels de LV2 5<sup>ème</sup> et du nouveau manuel de sciences en 6ème. Toutes les autres disciplines verront leurs manuels changés l'an prochain.

> enseignants et corps d'inspection : les enseignants se sentent trahis par un corps d'inspection qui met beaucoup de zèle à mettre en place une réforme en laquelle ils ne croient pas eux-mêmes (aveux en formation)

- Les enseignants se sentent trahis et méprisés par un Ministère qui non seulement ne les a pas entendu, mais a insultés plusieurs mois durant les opposants à la réforme : *“conservateurs, réactionnaires, passésistes, électeurs de droite, immobiles”*, rien ne leur a été épargné de la part de leur Ministre de tutelle, des députés P.S., du Premier Ministre et même du Président de la République.

- La réduction des horaires disciplinaires va conduire de très nombreux enseignants (langues, technologie, musique, arts plastiques, lettres classiques...) à des mutations forcées ou à des services partagés sur plusieurs établissements (parfois 3 ou 4 pour les professeurs d'allemand).

- Par exemple, la réduction des heures de Langues Anciennes va amener les professeurs de Lettres Classiques à assurer plus de cours de français jusque-là pris en charge par les professeurs de Lettres Modernes : dans de nombreux établissements, le dernier professeur de Lettres arrivé sera contraint de muter par manque d'heures de français<sup>17</sup>.

- En supprimant près d'un million d'heures d'enseignement des Langues Anciennes à cette rentrée 2016, le Ministère récupère l'équivalent de 1500 professeurs de Lettres Classiques pour leur faire enseigner le français, l'une des disciplines les plus déficitaires aux concours de recrutement de l'Education Nationale.

- De très nombreux enseignants sont aujourd'hui véritablement “malades”, physiquement et psychologiquement, de cette réforme (insomnie, dépression, burn-out, prise de médicaments...) qui s'apparente de plus en plus, quoi qu'en dise la Ministre, à un plan social d'une envergure jamais atteinte dans l'Education Nationale.

### **Quelques unes des propositions d'ATC pour une réforme du collège positive :**

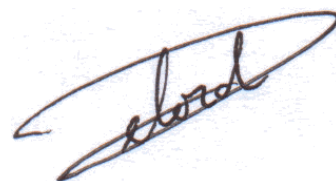
- *la baisse significative des effectifs par classe*
- *une prise en charge spécifique des élèves qui arrivent en 6<sup>ème</sup> sans maîtriser les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul*
- *un accompagnement des élèves en difficulté qui ne vienne pas amputer les heures de cours*
- *des programmes cohérents et cadrés permettant de construire progressivement l'interdisciplinarité, sur la base du volontariat des enseignants, avec des moyens pour la concertation et les réalisations concrètes*
- *des enseignements disciplinaires solides et reconnus, avec des horaires nationaux fixes, non globalisés (avec la réforme l'horaire d'une discipline est globalisé sur les 3 années du cycle : chaque collège répartit l'horaire comme il le souhaite sur chaque niveau)*
- *une augmentation significative des horaires de français au primaire et au collège*
- *le maintien dans tous les collèges des enseignements de latin /grec avec les horaires planchers précédents (2h en 5<sup>ème</sup>, 3h en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>), sans limite du nombre de groupes, sans mélange de niveaux et plus en lien avec les programmes de français*
- *la participation du latin et du grec ancien à un véritable socle commun de connaissances et de compétences*

---

<sup>17</sup> Précisons que les LCA sont actuellement proposées dans 93% des collèges de France.

- *la revalorisation du français au nouveau concours du DNB*
- *une formation initiale et continue de qualité pour tous les enseignants, titulaires ou contractuels*
- *des méthodes pédagogiques appuyées par l'expérience des enseignants de terrain et par de vraies études et expérimentations scientifiques*

Robert DELORD,  
pour l'association [www.arretetonchar.fr](http://www.arretetonchar.fr)



### **Glossaire**

AP : Accompagnement Personnalisé

CDI : Centre de Documentation et d'Information

C.H.A. : Classes à Horaires Aménagés (musique, danse, théâtre)

CNIRE : Conseil National pour l'Innovation et la Réussite Educative

CSP : Conseil Supérieur des Programmes

CTM (Comité Technique Ministériel de l'Éducation)

Cycle 3 : cycle de 3 ans regroupant les niveaux CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>

Cycle 4 : cycle de 3 ans regroupant les niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

Delcom : Délégation à la Communication du Ministère de l'Éducation Nationale

DHG : Dotation Horaire Globale des collèges pour mettre en place les enseignements

DNB : Diplôme National du Brevet

DP3/DP6 : Découverte Professionnelle 3 et 6 heures

EPI : Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

EC : Enseignements de Complément

IA-IPR : Inspecteurs Acaémiques - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

LCA : Langues et Cultures de l'Antiquité (appellation remplaçant les termes d'option latin ou grec depuis 2007)

LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique)

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté